



CERTIFICAT BENOR n°

**23/002/020**



délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR des adjuvants TRA 500  
à la société

**Demula nv**  
**Veldmeersstraat 5 - 9270 Laarne**

pour le type d'adjuvant

**Entraîneur d'air (EN 934-2:2009+A1:2012 T.5)**

avec désignation suivante

**Demula L.P. CON. 3%**

fabriqué dans son unité de production

**Demula nv**  
**Veldmeersstraat 5 - 9270 Laarne**

en conformité avec les **prescriptions techniques PTV 502**

Par la délivrance de ce certificat, BE-CERT déclare que, sur base d'un contrôle externe régulier de l'autocontrôle industriel et au moyen d'essais de contrôle dans un laboratoire externe, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le détenteur du certificat pour garantir la conformité avec les exigences de la norme NBN EN 934-2:2009 + A1:2012.

La fiche-BENOR avec la description précise des caractéristiques de l'adjuvant est disponible auprès du producteur.

Sur base de la délivrance et du maintien du certificat, BE-CERT octroie au détenteur du certificat le droit d'usage de la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le bon de livraison et, le cas échéant, sur l'emballage. L'usage de la marque BENOR ne décharge pas le détenteur du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

Ce certificat est valable jusqu'au 31/01/2024. La validité de ce certificat peut-être vérifiée sur le site internet <https://extranet.be-cert.be>.

Délivré à Bruxelles le 24/01/2023

ir. C. Ladang  
Directeur

*La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties intéressées.*